



CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

Résumé de la présentation de l'acteur :

Créé en 2003, le Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ) est une instance de participation citoyenne qui permet aux jeunes Parisien·ne·s d'être associé·e·s à la définition et à la mise en œuvre des politiques de la collectivité. En 2022, les membres de l'instance ont été saisis par la Maire de Paris pour participer à la concertation sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable dans le cadre de la révision du PLUB.

AVIS DES MEMBRES DU CPJ SUR L'AVANT-PROJET DU PADD

POUSSER D'AVANTAGE L'INTÉGRATION MÉTROPOLITAINE ET L'AMBITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

Les membres du CPJ remercient la Ville de Paris pour la préparation d'un projet novateur et attentif aux différentes problématiques contemporaines en termes d'aménagement urbain. Les membres du CPJ sont globalement **en accord avec les orientations** de l'avant-projet du PADD.

Nos principales remarques portent sur :

- une prise en compte insuffisante de la **faune** parisienne ;
- le traitement insuffisant des problématiques liées au **tourisme** ;
- le manque de réflexion sur la responsabilité de Paris dans sa **métropole** ou des forces et besoins particuliers de **certains quartiers** ;
- le manque de prise en compte des populations **les plus marginalisées** ;

- l'absence de précisions sur les objectifs et les mesures d'encadrement de certaines tendances (développement du **numérique** en particulier).

Nous notons également le caractère souvent abstrait des mesures permettant de parvenir aux différentes finalités du Plan local d'Urbanisme Bioclimatique (PLUB).

Nous remarquons par ailleurs que certaines **idées d'orientations ou d'actions**, exposées lors des **ateliers thématiques**, dans les **médias du CAUE** (mini-vidéos et conférences) ou encore directement sur la page de concertation du **site idées.paris.fr**, n'ont pas été reprises sur le document de l'avant-projet. Nous y ferons parfois référence.

+ CONTACT

Nom acteur : Conseil Parisien de la Jeunesse (contact équipe d'animation de l'instance)

Adresse : 25 Bd Bourdon, 75004 Paris

Téléphone : [REDACTED]

Mail : djs-cpj@paris.fr

AVIS DES MEMBRES DU CPJ SUR L'AVANT-PROJET DU PADD

POUSSER D'AVANTAGE L'INTÉGRATION MÉTROPOLITAINE ET L'AMBITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

TITRE 1 : AVIS GLOBAL SUR L'AVANT-PROJET DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Ayant participé à certains ateliers et questionnaires en ligne, les membres du CPJ souhaitent donner leurs avis sur la concertation ainsi que sur les thèmes de l'avant-projet.

Avis sur le process de concertation

Remarque principale :

Les membres du CPJ ont le sentiment qu'il y a une différence notable dans la formulation et le contenu des arguments du PADD et dans ceux de la concertation sur le site idee.paris. Les différences dans le paragraphe d'introduction de chaque thème sur le site et dans l'avant-projet de PADD pourraient ainsi induire une compréhension différente des propositions. Ceci au risque que la concertation se fasse sur deux niveaux : les contributions relatives à l'avant-projet du PADD et celles sur sa reformulation.

Autres remarques :

Sur l'avant-projet :

- Manque de définitions de termes essentiels à la bonne compréhension des propositions (avant-projet & consultation).

Sur les concertations :

- Trop peu de visibilité à travers la Ville de Paris sur la consultation de la révision du PLUB, et manque de variété parmi les participant·e·s (beaucoup étant professionnellement lié·e·s au sujet).
- Peu d'objectifs chiffrés et de critères clairs pour définir la qualité de projets.
- Manque de temps de débat lors des ateliers de concertation par thème.

Avis sur les thèmes

- Sont **surlignées** nos remarques relatives à la faune parisienne, au tourisme, à l'inclusion des Métropolitain·e·s et des personnes marginalisées et au numérique, des sujets essentiels pour les membres du CPJ.
- Sont indiqués **en gras** les mots-clés sur l'ensemble de nos réflexions

THÈME 1 : UNE VILLE EN TRANSITION VERTUEUSE ET RÉSILIENTE

Les membres du CPJ saluent les propositions faites ici dans le sens d'une ville bioclimatique et résiliente, mais invite la Ville à aller encore plus loin en ce qui concerne les mesures de protection et reconstitution de l'habitat naturel.

Nature en ville

Avis très favorable aux propositions dans leur ensemble. Nous approuvons l'usage de la formule **Éviter-Réduire-Compenser** et invitons la Ville à faire appliquer strictement ce principe par l'adoption de règles très simples et **incontournables** - à l'image des « 30km/h dans Paris ».

Actions à ajouter :

- Développer la continuité des trames vertes et bleues et inclure une **trame noire** (éclairage de très faible température le long des trames vertes et bleues).
- Retranscrire les règles de l'**arrêté du 27 déc. 2018** relatif à la pollution lumineuse

(illumination et éclairage du patrimoine inclus).

- Rendre obligatoire une continuité progressive des strates végétales, du sol à la couverture arborée, en limitant l'usage du gazon comme espace vert *par défaut*, notamment près des trames de biodiversité.
- Instaurer des règles sur la qualité de la terre des projets (notamment en terrasse et pour les murs végétaux) pour favoriser des terres plus riches et plus lourdes.
- Simplifier la gestion et la mise en place du compostage : installation des composts sur le chemin des habitants, adoption d'un ratio « un compost pour tant d'habitant·e·s », réforme de la double échelle de gestion association-Ville.

Piste de réflexion :

- Exiger la certification de tout projet de bâtiment avec exigence d'obtention d'une note minimale (ex « Très bien ») pour l'accord de subventions.

Réduction de l'empreinte carbone

Avis très favorable. Nous soulignons que le travail sur les mobilités moins carbonées est une responsabilité morale de Paris vis-à-vis de sa métropole. Nous préférons d'ailleurs l'usage de l'expression « moins carbonées » plutôt que « décarbonées ».

THÈME 2 : UNE VILLE INCLUSIVE, PRODUCTIVE ET SOLIDAIRE

Les membres du CPJ saluent les propositions faites dans le sens d'une ville plus accessible et solidaire mais invite la Ville à davantage articuler ses propositions pour une ville productive avec les ambitions de transition écologique et à adopter d'autres propositions considérant les diverses populations parisiennes (personnes marginalisées et travailleur·euse·s de la métropole).

Logement pour tou·te·s

Avis favorable aux actions proposées. Nous regrettons que les objectifs soient peu chiffrés et que peu de solutions concrètes soient évoquées.

Piste de réflexion :

- Réserver l'accès aux services logistiques dans Paris aux entreprises de l'ESS et aux entreprises respectant une charte RSE stricte, entre autres dans l'objectif de favoriser des systèmes de livraison plus vertueux et des chaînes plus courtes.

Santé environnementale

Avis très favorable. Nous axerions davantage la réflexion sur l'ensemble des pollutions - sonores et lumineuses comprises - et aimerions voir affichée la priorisation des quartiers les plus affectés en termes d'impacts sur la santé.

Actions à ajouter :

- Interdire les logements non ventilés naturellement dans le cadre de nouvelles constructions ou de restructurations majeures de bâtiments.
- Augmenter les exigences d'isolation acoustique des façades dans les rues très fréquentées (bars, boîtes de nuit). Et exiger des dispositifs d'atténuation acoustique à la source (store-ban performant, panneaux absorbants, etc.).
- Retranscrire les règles de l'arrêté du 27 déc. 2018 relatif à la pollution lumineuse (à nouveau).

Les membres du CPJ sont convaincus que c'est le rôle du PLUB et en particulier du PADD d'affirmer des ambitions d'inclusivité et de solidarité. Le logement reste insuffisamment accessible, à la fois physiquement pour les personnes en

situation de handicap et économiquement pour un grand nombre de foyers.

Il nous semble prioritaire :

- d'améliorer la qualité du parc existant ;
- d'augmenter l'accessibilité de tous les logements, même lorsque l'accessibilité totale n'est pas atteignable ;
- de proposer une offre de logement variée, en termes de surface ; (rééquilibrage des typologies entre petites et grandes surfaces, avec des besoins différents dans les parcs privé et social) mais aussi de modes d'habitation ;
- de poursuivre le développement des logements sociaux et de la mixité.

NB : l'accès au logement ne pourra être effectif que s'il est soutenu par une politique d'attribution efficace et par d'autres mesures comme l'encadrement des loyers

Actions à ajouter :

- Traiter le tourisme avec un prisme plus large et plus approprié au PLUB.
- L'accès au logement est crucial, en particulier pour les personnes en situation précaire (étudiant-e-s, sans-abris, victimes de violences). Nous encourageons la Ville à améliorer la qualité et la sécurité (via une standardisation le cas échéant) de l'hébergement d'urgence ainsi qu'à développer des solutions transitoires « tremplin » de moyenne durée.

Paris, ville capitale

Avis favorable aux objectifs de soutien à la culture et de rééquilibrage des dynamiques économiques et fonctionnelles. Nous souhaitons un compromis entre surconcentration des activités et facilitation des synergies grâce au développement de pôles. Encourager la réversibilité et la polyvalence des espaces est particulièrement intéressant.

Nous formulons cependant certaines réserves concernant le caractère

stratégique du numérique. Il s'agit d'un outil intéressant mais à encadrer en clarifiant les critères de soutien des projets.

De même, la diversification des usages sur les sites des grands services urbains mérite un encadrement clair. Enfin, concernant l'enseignement supérieur, nous défendons l'amélioration de la qualité de vie des étudiant-e-s plutôt que le développement des pôles existants.

Manquants :

- Aucune référence directe n'est faite à la petite ou à la grande couronne (répartition des activités par exemple)
- La thématique du tourisme n'est pas abordée.

Ville productive

Avis favorable aux actions proposées. Nous soulignons, comme précédemment, que les structures de soutien au développement de projets ou du numérique doivent rester un outil au service d'objectifs précis (Quels besoins à satisfaire ? Quels secteurs d'activité prioritaires ?). Le soutien aux activités de l'ESS et la réduction et la valorisation de tous les déchets nous paraissent être prioritaires. Le soutien aux activités de production (notamment l'artisanat de proximité) et le maintien du tissu de petits commerces existants sont également à développer.

Pistes de réflexion :

- Fixer des objectifs intermédiaires ambitieux aux horizons 2030 et 2040 (cohérents avec celui du PLUB) pour le recyclage des déchets de chantiers.
- Définir les critères permettant de considérer qu'une activité agricole est durable (*a minima* un usage limité des engrais artificiels et le développement de la permaculture).
- Mettre en avant le potentiel des fablabs (y compris low-tech) pour la découverte par le

public des activités d'artisanat et la **visibilité des créateurs** locaux.

Actions à ajouter :

- Assurer l'**accessibilité** des options de **valorisation ou de recyclage des déchets restants après réduction** (accès aux déchetteries pour toutes les mobilités, locaux d'ordures ménagères suffisamment grands ou alternatives pratiques et inclusives dans l'espace public).

Quartier du ¼ d'heure

Avis favorable à cette orientation. Il nous paraît prioritaire :

- d'encourager l'implantation de commerces **responsables et accessibles économiquement** ;

- de faciliter la mutualisation et **permettre l'appropriation** de l'espace public par les Parisien·ne·s.

Actions à ajouter :

- Prévoir un maillage de professionnel·le·s de santé **conventionné·e·s secteur 1**, notamment autour des **principaux points nodaux** du transport francilien, dans une logique métropolitaine.
- Expérimenter de nouvelles **modalités de participation du public** et mieux informer les riverain·e·s en cas de concertation.
- S'engager sur des objectifs clairs d'**utilisation équitable du budget** (entre autres, logique de budget généré).
- **Renforcer le maillage des équipements sanitaires** (WC, bains, points d'eau, etc.) en nombre, qualité d'usage et accessibilité.

THÈME 3 : UNE VILLE QUI CONSIDÈRE ET VALORISE SES IDENTITÉS URBAINES

Les membres du CPJ remarquent que ce thème est le plus abouti et le plus concret. Nos propositions ne viennent donc que compléter un projet que nous approuvons entièrement.

Paysages parisiens

Avis très favorable.

Action à ajouter :

- Intégrer la continuité des strates **végétalisées** dans les **critères de conception paysagère**, afin d'**augmenter l'espace appropriable par la faune**.

- Au-delà de la préservation des perspectives, favoriser la **visite de Paris à pied** en proposant une continuité d'espaces verts par exemple.

- Valoriser les **paysages nocturnes** parisiens tout en diminuant l'éclairage et les écrans lumineux. (Exemple : mise en place de balades nocturnes pour assister à l'extinction progressive des monuments).

- **Arrêter l'installation et retirer les équipements « anti-SDF »**, qui vont à

l'encontre de l'ambition d'une ville inclusive.

- Multiplier les **espaces d'affichage ou de peinture libres** et favoriser les différents arts dans l'espace public (danse, musique).

Transformation du bâti

Avis favorable aux différentes propositions d'orientation pour une architecture bioclimatique. Nous suggérons d'**encourager la labellisation** des projets pour garantir un niveau minimum de qualité et d'ambition.

Piste de réflexion :

- Inclure une réflexion sur l'esthétique et la fonction des toitures parisiennes dans tout projet : à végétaliser, à aménager en terrasse, à rendre productif ou à repeindre pour en améliorer l'albédo.